

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COUPES D'ARBRES ILLÉGALES : L'ERREUR SE RÉPÈTE

Lévis, 7 juillet 2011.- Depuis le saccage du site désormais renommé « déBoisé du Saint-Laurent » de Saint-Nicolas, il aurait été pensable que les coupes d'arbres soient mieux encadrées et surveillées à Lévis. Or, il appert que rien n'est acquis lorsqu'on constate l'abattage sauvage d'arbres à même les terrains résidentiels voisins du futur complexe domiciliaire Golf de l'Étang.

La coupe d'arbres a été effectuée sans permis et la Ville de Lévis analyse ce dossier nous dit-on. Lévis tarde à unifier les règlements de zonage des ex-villes, elle tarde à revoir les amendes lors des coupes illégales. De plus, les citoyens attendent toujours sa future politique de foresterie urbaine. Pour éviter que l'erreur ne se répète une fois de plus, la Ville de Lévis soit se doter d'un règlement musclé pour empêcher tout déboisement intempestif, un règlement accompagné d'amendes salées et d'obligation pour le promoteur de reboiser à ses frais. Par exemple, un promoteur de Toronto qui a abattu dernièrement un noyer noir s'est vu remettre une amende de 20 000 \$. Avec un tel règlement à Lévis, peut-être que les développeurs y penseraient à deux fois avant d'abattre inconsidérément des arbres matures.

À propos du GIRAM

Actif depuis 1983, le groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) est un groupe entièrement bénévole fondé à Lévis. Il a comme mission, entre autres, d'intervenir sur tout dossier se prêtant à la diffusion de valeurs patrimoniales et environnementales, de choix de société, de principes de développement durable, notamment dans l'aménagement du territoire. Le GIRAM a aussi une mission éducative pour la population en général ainsi que pour les divers intervenants du milieu.

-30-

Source : Estelle Portelance présidente GIRAM 418-838-0149